

Monsieur Frank BUCHBERGER

*M. l'Adjoint délégué à l'Environnement,
à l'Urbanisme, aux Mobilités et aux Equipements*

Mairie d'Obernai

Place du Marché

67213 OBERNAI CEDEX

Obernai, le 16 octobre 2024

Objet : Questions points divers CPCP EUME 16-10-2024

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Par la présente, je vous prie de prendre connaissance des points divers que notre groupe souhaite aborder ce jour en séance de la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements.

- **Square des tanneurs : signalétique et végétalisation** (cf. Annexe 01)

. Par délibération n°035/02/2022, le conseil municipal s'est prononcé en date du 7 mars 2022 et a dénommé la placette située au nord-est de la place des fines herbes square des tanneurs. A ce jour, la signalétique correspondante n'a pas été mise en place.

Par ailleurs, nous avons relevé que l'arbre à haute tige planté au centre de cette placette avait été coupé cet été.

Une signalétique sera-t-elle mise en place ? Une replantation est-elle prévue cet automne ?

- **Accessibilité PMR traversée rue du Gal Gouraud /parking de la Capucinière** (cf. Annexe 02)

Cela fait maintenant presque deux ans que le parking de la Capucinière a été mis en service. Alors que la voie d'accès à ce parking a fait l'objet d'un réaménagement complet, nous constatons que le passage piéton situé rue du Gal Gouraud au débouché de cette voirie a été déplacé plus à l'est, sans toutefois avoir été mis en conformité PMR.

En l'absence d'un réaménagement prochain de la rue du Gal Gouraud, qui ne figure pas dans le secteur d'intervention de la restructuration de la trame viaire du centre-ville, un abaissement des bordures de trottoir et la mise en conformité de ce passage piéton peut-elle être programmée prochainement ?

- **Rétrocession dans le domaine public circulations O'cœur d'Obernai**

La rue de la filature et le cheminement piéton aménagés dans le cadre de l'opération privée O'cœur d'Obernai n'ont pas encore été intégrés dans le domaine public communal, alors même que l'allée Hélène Wucher vient d'être inaugurée officiellement.

Pour quelles raisons cette rétrocession n'a-t-elle pas encore été effectuée ? Quand ces espaces seront-ils intégrés dans le domaine public communal ?

- **Etude de réseau de chaleur**

A deux reprises, en janvier et juin 2024, notre groupe a interrogé en conseil municipal sur l'avancée de l'étude concernant la création d'un réseau de chaleur à Obernai.

Dans ses réponses M. le Maire, nous indiquait que cette étude avait pris du retard et que sa finalisation était attendue pour cet été. Nous sommes à la mi-octobre et aucun des deux points d'étapes avec les élus annoncés pour 2024 n'a eu lieu.

Pouvez-vous nous informer du calendrier actualisé concernant la présentation aux élus du projet réseau de chaleur ?

En vous remerciant de votre intérêt, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le groupe Imaginons Obernai
Catherine Edel-Laurent

Annexe 01 – Square des tanneurs

N° 035/02/2022 DENOMINATION DU SQUARE DES TANNEURS

EXPOSE

Le parking de la Place des Fines Herbes a fait l'objet, en 2021, d'importants travaux, pour permettre la mise en place d'un système automatisé de gestion dynamique de type « parking à enclos ».

Des travaux conséquents de VRD et de gros œuvre ont été réalisés, qui ont permis une mise en service de ce nouveau dispositif le 2 novembre 2021.

En parallèle de ce déploiement, le Conseil Municipal avait souhaité renforcer la végétalisation de la place, en plantant des arbres à haute tige et en complétant les massifs arbustifs.

Une placette située à l'extrémité Nord – Est de la Place des Fines Herbes, par laquelle on accédait à l'ancien laboratoire d'analyses médicales, a ainsi été conservée pour y réaliser un aménagement paysager pour une aire de détente à destination des piétons.

Les travaux sont actuellement réalisés par les services du Pôle Logistique et Technique, en collaboration avec les étudiants du CFA, qui interviennent pour les aménagements paysagers.

Afin d'identifier expressément cette placette, il est proposé de lui attribuer une dénomination officielle.

Dénomination :

*Il est proposé de dénommer cette placette « **Place des Tanneurs** ».*

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

VU la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2541-12-7, L.2121-29 et L.2213-28 ;

CONSIDERANT la nécessité d'identifier expressément un espace public de détente sur la Place des Fines Herbes ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la dénomination des voies publiques communales ;

SUR AVIS de la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements en sa séance du 23 février 2022,

SUR les exposés préalables résultant du rapport de présentation,

1° DECIDE

de procéder à la dénomination officielle de l'espace public de détente situé à l'extrémité Nord Est de la Place des Fines Herbes :

Square des Tanneurs.



Annexe 02 : Passage protégé rue du Gal Gouraud / parking Capucinière

